# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 11 décembre 2014 3.7

#### CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-

#### DEVELOPPEMENT DURABLE

VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN

SITUEE RUE DE SAINT ANDRE

A LA SCI LOTUS

APPROBATION

Alain ASTIER, conseiller municipal délégué à la voirie, aux réseaux et aux déplacements, expose à l'assemblée :

**"**La commune de Riorges est propriétaire d’une parcelle de terrain située rue de Saint André, cadastrée sous le n° **4** de la section **AO,** d'une superficie de 14 m², enclavée dans la propriété de l'usine ELIS.

Un transformateur électrique étant implanté sur cette parcelle, cette vente permettra la régularisation de la situation juridique particulière de l’acheteur.

La SCI LOTUS, dont le siège est à Paris (75008), 10 avenue Georges V, a souhaité l'acquérir et un accord amiable est intervenu pour une vente au prix de un euro (1 €). Ce dernier est conforme à l’avis rendu par France Domaine le 6 novembre 2014 sous la référence 2014-184V1445. Les frais d’acte seront à la charge de l’acheteur.**"**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve la vente de cette parcelle de terrain à la SCI LOTUS ;
2. autorise le maire à signer le compromis de vente qui sera passé en l’étude de maître BUGNET, notaire à Riorges ;
3. autorise également le maire à signer l'acte authentique qui sera passé en l'étude de maître BUGNET, notaire à Riorges.